



OXFAM

France

MIGRATION ET PERSONNES RÉFUGIÉES



7 réponses aux idées reçues sur l'arrivée
de réfugié-e-s et migrant-e-s
en Europe et en France

Sommaire

De nombreuses idées reçues circulent au sujet de la migration, des migrant-e-s et des réfugié-e-s. Tout au long de ce livre numérique, nous les déconstruirons à l'aide de faits. Vous découvrirez comment ces hommes, ces femmes et ces enfants ont été forcé de tout quitter, au péril de leur vie, dans l'espoir d'une vie plus sûre.

Introduction	3
1. « Pourquoi sont-ils/elles là ? Ils/elles auraient peut-être mieux fait de rester chez eux/elles...non ? »	5
2. « Des vagues de migrant-e-s et réfugié-e-s déferlent sur l'Europe, c'est une invasion ! »	7
3. « Mais c'est un problème sans solution, ce n'est pas à la France de résoudre les problèmes du monde ! »	10
4. « Mais si d'autres pays les accueillent déjà, pourquoi est-il nécessaire que nous le fassions aussi ? »	14
5. « Si les gouvernements européens n'en font pas plus, c'est parce qu'ils ne le peuvent pas »	16
6. « La France traverse déjà une situation socioéconomique difficile, elle n'a pas les moyens d'aider des personnes qui ne soient pas ses propres ressortissants »	17
7. « D'accord, mais moi, je ne peux rien y faire »	18
Être réfugié-e-s en temps de Covid	20

Introduction

De nouveaux enjeux ont récemment émergé au sujet des migrations et de l'accueil de migrant-e-s, réfugié-e-s et exilé-e-s en Europe. Dans les discours politiques et médiatiques, il n'est pas rare de lire, à ce sujet, diverses expressions faisant état de "vague de réfugié-e-s", "d'arrivée massive" ou encore "d'invasion jamais vue". Comme s'il s'agissait d'un temps inédit.

Les mouvements migratoires et les déplacements forcés ne sont pourtant pas un phénomène nouveau. La migration a toujours existé et les êtres humains se sont toujours déplacés. L'Europe et la France, dont la migration fait partie intégrante de leur Histoire, en sont de parfaites illustrations.

D'innombrables exemples témoignent de l'importance qu'ont toujours eu les personnes issues de la migration dans la construction de nos cultures et nos identités : Aznavour, Brassens, Barbara ou bien avant, Lully, à la cour du roi Louis XIV...

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que des millions de personnes ont été forcées de quitter leur foyer partout en Europe, les réfugié-e-s se sont vu doté-e-s d'un statut international et de droits fondamentaux. Ainsi, depuis 1951, une convention confère à plus de 140 Etats signataires l'obligation juridique d'assurer la protection de ces dernier-e-s.

En dépit de cela, face aux mouvements migratoires actuels, l'Union Européenne et ses Etats membres appliquent, depuis 2015, des politiques qui étriquent et restreignent les droits fondamentaux des personnes exilé-e-s au profit de stratégies politiques court-termistes.

Des migrants arrivent sur les côtes Lesbos, une petite île de Grèce, après avoir fui des situations difficiles.

© Oxfam/Pablo Tosco





En 2013, Khalil et Fatem ont fui la ville de Raqqa, en Syrie. Depuis leur arrivée au Liban, ils vivent dans des conditions difficiles. Khalil peine à trouver un emploi et subvenir à leurs besoins.

© Oxfam/Pablo Tosco

Ces stratégies reposent à la fois sur un renforcement des frontières européennes – et le contrôle des personnes qui entrent sur le sol européen – mais aussi sur un investissement à l’extérieur de nos frontières. En effet, l’Union européenne pousse, par des efforts diplomatiques et des contreparties financières, de nombreux pays-tiers voisins à cesser leur migration vers l’Europe.

Ces politiques migratoires ont un impact sur les droits fondamentaux des exilé-e-s et accentuent la dangerosité des chemins d’exil. Elles laissent hommes, femmes et enfants sans moyens de subsistance ou entre les mains de passeurs et trafiquants d’êtres humains. Cela, alors que les parcours empruntés font déjà courir de nombreux risques tels que la mort par épuisement, les violences physiques et psychologiques ou encore la noyade.

Aujourd’hui, le Covid-19 constitue une menace supplémentaire pour toutes ces personnes contraintes de quitter leur foyer. L’impact de la pandémie Covid-19 peut être plus désastreux encore dans un camp de réfugié-e-s, où les exilé-e-s vivent entassés dans des camps formels ou informels, dans des conditions sanitaires très difficiles, sans accès à une hygiène de base, y compris accès à l’eau potable. Dans ces conditions de promiscuité et avec de très faibles ressources en santé, lutter contre l’épidémie devient une tâche quasiment impossible.

Les dangers qui poussent ces personnes à devoir tout quitter, au péril de leur vie, sont multiples et complexes : conflits armés, violences, persécutions, catastrophes naturelles ou extrême pauvreté. Le choix de partir ne se fait que pour l’espoir d’une vie meilleure.

La crise des politiques européennes face à la migration et son impact sur les sociétés ont favorisé l’émergence de nombreux stéréotypes, idées reçues et préjugés sur les exilé-e-s. Découvrez avec Oxfam comment y répondre !

1. « Pourquoi sont-ils/elles là ? Ils/elles auraient peut-être mieux fait de rester chez eux/elles... non ? »

Pour la première fois dans le monde, plus de 70 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer¹ au cours de ces dernières années. Elles ont tout quitté du jour au lendemain en raison des menaces qui pesaient sur leur sécurité et leur vie : la guerre, les violences et les persécutions... La fuite se fait souvent précipitamment, dans un contexte déjà difficile, sans possibilité de préparation.

Une personne exerce son droit à l'asile parce que rester chez elle n'est plus une option.

La plupart des personnes qui fuient les dangers qui les menacent, le font à l'intérieur de leur propre pays. Sur ces 70,8 millions de personnes, 41,3 millions sont des Personnes Déplacées Internes².

La Colombie, la Syrie et la République Démocratique du Congo comptent à eux seuls plus de 18 millions de déplacé-e-s internes. En Syrie par exemple, en l'espace d'une décennie, 6,6 millions de déplacé-e-s internes se sont ajoutés aux 5,5 millions de réfugié-e-s³.

Parmi les personnes à la recherche d'une protection internationale, nombre d'entre elles doivent prendre des risques pour se lancer sur les chemins de l'exil, longs et épuisants. Certaines routes, extrêmement dangereuses, deviennent même mortelles. C'est le cas de la Méditerranée, passage le plus meurtrier de la planète, où depuis 2014 près de 20 000 personnes sont décédées ou portées disparues.

Lorsque le statut de réfugié parvient à être obtenu, il est nécessaire que chaque personne bénéficie d'un accompagnement dans la reconstruction de sa vie, dans son retour à l'éducation, la santé et la dignité.

C'est pour cette raison que chaque réfugié-e doit pouvoir bénéficier des Solutions Durables prévues par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés - UNHCR⁴. Ce sont des voies pour reconstruire à minima leurs vies, à travers : l'intégration dans le pays d'accueil, la réinstallation dans un autre pays que celui d'accueil quand l'intégration n'est pas possible et, le rapatriement volontaire, si celui-ci est effectivement volontaire et qu'il peut de se faire en toute sécurité.

Ces personnes ont été contraintes de quitter leur domicile en raison de la guerre, de la violence ou des persécutions.

¹ UNHCR, *Tendances mondiales : les déplacements forcés en 2018*

² UNHCR, *Personnes déplacées internes*

³ UNHCR, *Urgence Syrienne*

⁴ UNHCR, *Solutions durables*

Le saviez-vous ? Le statut de « réfugié-e climatique » n'existe pas (encore).

Les catastrophes naturelles extrêmes, telles que les cyclones, les sécheresses ou les inondations, se voient multipliées en raison des changements climatiques. Elles menacent la vie de millions de personnes, dans des pays dont l'économie est souvent très fragile. Elles les obligent au déplacement sans anticipation.

En 2018, du fait des catastrophes naturelles, 28 millions de personnes ont dû choisir entre la mort ou la fuite dans une autre région de leurs pays.

La communauté internationale manque encore d'outils et de mécanismes légaux pour faire face aux enjeux des changements climatiques dans les déplacements forcés et protéger les personnes les plus vulnérables impactées.

Ainsi, même si certaines personnes se voient obligées de franchir les frontières pour trouver refuge, la fuite des catastrophes liées aux changements climatiques n'est pas considérée comme raison "admissible" pour obtenir la protection internationale (l'asile) et le statut de réfugié-e.

Les survivant-e-s du cyclone Idai au Mozambique font face à la pénurie d'eau et de l'électricité.
© Sergio Zimba / Oxfam



2. « Des vagues de réfugié-e-s, c'est une invasion ! »

La « migration » est devenue un sujet quasi omniprésent dans l'espace public, politique et médiatique. Les médias diffusent des discours et des images qui laissent souvent penser à une invasion - sans précédent - de personnes en Europe.

Les chiffres disponibles montrent toutefois une autre réalité⁵. L'année 2015 a bien été marquée par une hausse du nombre d'arrivées en Europe : en tout, un peu plus d'1 million de personnes⁶ sont arrivées par la Méditerranée et les Balkans. Cependant, ce chiffre n'en reste pas moins exceptionnel⁷ et résulte notamment du conflit syrien et de la déstabilisation de cette région.

En effet, si l'on observe les tendances générales, notamment les mouvements de populations étrangères en France et dans l'Union Européenne, les chiffres sont loin de refléter ce que les discours laissent à penser.

Invasion de Réfugié-e-s ?

Sur 7,5 milliards de personnes dans le monde, plus de 40 millions sont des déplacé-e-s dans leurs propres pays, et 25 millions sont des réfugié-e-s. Tous les pays ne prennent pas, néanmoins, une responsabilité égale dans l'accueil des personnes déplacées et réfugiées. Aussi, 80 % des réfugié-e-s sont hébergé-e-s dans des pays avoisinant le leur.

La Turquie héberge ainsi presque 4 millions de personnes entre réfugiés et demandeurs d'asile, soit le même nombre de personnes hébergées par l'Allemagne, la France, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Royaume Uni, la Suède et les Etats Unis réunis.

Et en proportion de la population nationale totale ? Imaginons que la France accueille autant de réfugiés que le Liban, qui compte aujourd'hui environ 10 fois moins d'habitants : il y aurait en France 9 millions de réfugiés syriens⁸ et plus de 4 millions de réfugiés palestiniens⁹, sur un total de 66 millions de Français. Ces chiffres sont importants, mais prouvent que la situation n'est ni juste, ni tenable pour n'importe quel pays. En revanche, si chaque pays prenait sa responsabilité dans l'accueil des exilé-e-s, en fonction de sa population et de ses richesses, cela permettrait de prendre en charge la protection de ces personnes de manière équitable et proportionnée. C'est loin d'être le cas à l'heure actuelle.

⁵ INSEE, *Population immigrée et étrangère en France en 2018* - La part % d'étrangers en France, avec des hauts et des bas, était 6,6% en 1931, est de 7,1% en 2018.

⁶ UNHCR, *Mediterranean Situation*

⁷ UNHCR, *Mediterranean Situation*. Arrivées en Europe par an depuis 2015 (2016 : 373,652 / 2017 : 185,139 / 2018 : 141,472 / 2019 : 123,663)

⁸ UNHCR, *Syria Regional Refugee Response*. Au Liban, 910 000 réfugiés syriens recensés

⁹ UNRWA, *Où nous travaillons - Liban*. Au Liban, 475 000 réfugiés palestiniens recensés (Janvier 2019)

Vagues de Migrants ?

A ce jour, l'Union européenne accueille environ 2 millions de personnes réfugiées. Ce chiffre représente moins de 0,2 % de sa population totale, qui était de 513 millions d'habitants en 2019. Si on y additionne le nombre de migrant-e-s – c'est à dire toutes les personnes qui habitent dans l'UE avec un passeport non issu d'un pays membre – cela représente 22 millions de personnes. La population étrangère représente au total moins d'1 personne sur 20 au sein de l'Union européenne, soit 4,2 % de la population totale.



part de la population étrangère au sein de l'Union européenne : moins d'1 personne sur 20

La France, quant à elle, accueille environ 337 000 réfugié-e-s, soit 0,5 % des 66 millions d'habitants. C'est également la résidence de 4,72 millions d'étrangers¹⁰. **Soit au total 6,7 % de la population aujourd'hui.** En 1990, ce pourcentage était 6,3 %. Ce chiffre n'a en aucun cas explosé ces dernières années. Il est même très semblable, voire inférieur, à celui de nos pays voisins, comme c'est le cas en Espagne ou en Allemagne.

6,7%

de la population française est étrangère en 2019

Les réfugiés représentent moins de 0,2 % de la population totale de l'UE. Pour d'autres pays, comme le Liban, ce pourcentage dépasse 20 %.

Perception VS Réalité

Ironiquement, si les migrations ont été au cœur de l'actualité de ces dernières années, la proportion de migrant-e-s dans nos sociétés n'a pas explosé autant que les politiques et médias ont bien voulu le faire croire, et souvent sans rapports et chiffres en main ; néanmoins indispensables au débat.

Malgré l'abondance de productions et de contenus à ce sujet, il est nécessaire de s'en tenir aux données et faits, pour produire une analyse objective sur l'impact des discours et des images créées sur les sociétés. La question ne doit pas se

¹⁰ INSEE, *Population immigrée et étrangère en France en 2018*

En 2015 l'entreprise d'enquête Ipsos fait [une étude de perspectives](#) dans 33 pays sur plusieurs sujets. Ce cadre montre les résultats par rapport à la question « Quel est selon vous le pourcentage de population migrante (« migrant » entendu comme personne qui n'est pas née dans le pays) ? ». Les résultats sont la différence entre le pourcentage perçu et le réel.

résumer à un débat manichéen entre ceux qui aurait raison et ceux qui auraient tort, mais il est essentiel de vérifier à minima les données publiques, et dans le cas de la migration, il est intéressant de voir de quelle(s) façon(s) les informations publiques ont un impact sur l'imaginaire collectif et la perception de la migration.

DIFFÉRENCE DE POINT DE %

	TROP FAIBLE	TROP ÉLEVÉE	ESTIMATION MOYENNE	RÉPONSE RÉELLE
Argentine		+25	30	5
Brésil		+25	25	0,3
Afrique du Sud		+24	29	5
Mexique		+21	22	1
Pérou		+21	21	0,3
Inde		+21	21	0,4
Russie		+19	27	8
Etats-Unis		+19	33	14
Canada		+18	39	21
Chili		+17	19	2
Colombie		+17	17	0,3
Italie		+17	26	9
Serbie		+16	22	6
France		+14	26	12
Allemagne		+14	26	12
Belgique		+14	24	10
Pays-Bas		+13	25	12
Grande-Bretagne		+12	25	13
Nouvelle-Zélande		+12	37	25
Chine		+11	11	0,1
Australie		+10	38	28
Hongrie		+10	15	5
Suède		+9	25	16
Corée du Sud		+8	11	3
Espagne		+8	22	14
Japon		+8	10	2
Montenegro		+8	16	8
Pologne		+7	9	2
Irlande		+7	23	16
Norvège		+2	16	14

Ces chiffres illustrent que la perception de la présence de migrants dans nos sociétés est bien différente de la réalité. La part migrante jugée « trop importante » de notre société semble une idée assez répandue dans le monde, et de façon très majoritaire dans le même sens : dans la plupart des cas, il semblerait qu'il s'agisse au moins le double de la réalité. C'est à dire que les étrangers seraient plus présents dans l'imaginaire collectif que dans les données.

3. « Mais c'est un problème sans solution, ce n'est pas à la France de résoudre tous les problèmes du monde ! »

S'intéresser à ce qui cause les déplacements forcés, c'est découvrir des problématiques complexes et diverses auxquelles il n'existe aucune solution simple ni immédiate.

Un engagement plus fort de la communauté internationale permettrait cependant, s'il avait lieu, d'aboutir à des avancées majeures dans la résolution de cette situation injuste et inhumaine. Il est en effet nécessaire, pour trouver des solutions durables, de recourir à une coordination internationale, avec entre autres des prises de mesures communes et une la mise en pratique par les Etats des outils existants.

Nous assistons au contraire, depuis quelques années, à la multiplication de mesures visant à contrôler le déplacement des personnes. Sans qu'il ne soit pris en compte ni l'impact sur la sécurité de ces dernières, ni le respect de leurs droits les plus fondamentaux. Ces mesures exacerbent la vulnérabilité des migrant-e-s et réfugié-e-s, particulièrement dans des pays et contextes déjà dangereux.

La sécurisation de l'aide ou l'externalisation des frontières de l'UE, par le biais d'accords internationaux¹¹, sont autant de mesures qui laissent de côté les besoins et droits des personnes pour se concentrer sur la seule limitation du nombre de migrants.

Tous les Etats du monde, plus particulièrement ceux signataires des conventions internationales comme la Convention de Genève de 1951 et les plus riches, ont une responsabilité face aux individus qui doivent fuir pour sauver leur vie.

De solutions existent

Une personne qui demande l'asile n'est jamais dans situation facile ou voulue. Les besoins sont pourtant souvent les mêmes, car les situations dans lesquelles se trouvent ces personnes se ressemblent. C'est pour cela que l'objectif d'accueil doit être une réponse ordonnée, coordonnée et suffisamment financée.

• Renforcer les mécanismes existants et assurer des voies légales et sûres¹² :

Des cadres juridiques, des conventions et des mécanismes respectueux des droits humains existent déjà au niveau international. A commencer par la Convention de Genève de 1951 jusqu'au plus récent Pacte Mondial des Nations unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières¹³. Il est toutefois nécessaire de

¹¹ OXFAM FRANCE, *L'aide de l'UE de plus en plus prise en otage par la politique migratoire*. Voir Accords Italie – Lybie ; UE - Turquie ; UE – Niger ;

¹² Global Compact on Migration

¹³ OXFAM FRANCE, *Réaction au Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*

renforcer ces mécanismes existants, en les adaptant notamment aux contextes complexes et changeants des migrations.

Par ailleurs, dans la plupart des situations, il est impossible d'obtenir les documents nécessaires au franchissement légal des frontières. De ce fait, les personnes sont contraintes d'emprunter des routes dangereuses, sur lesquelles elles se trouvent à la merci des trafiquants et forcées de déboursier des sommes exorbitantes. **Depuis 2014, près de 20 000¹⁴ personnes sont mortes ou portées disparues en Méditerranée** alors qu'elles tentaient de rejoindre les côtes européennes.

Chaque jour, environ 50 bateaux de réfugié-e-s, fuyant des situations très difficiles, accostent sur les côtes Lesbos, une petite île de Grèce.
© Pablo Tosco / Oxfam



Voici un aperçu de quelques mécanismes légaux et des défis à relever. Ils constitueraient autant de voies légales et sûres que des réponses globales. Ces derniers permettraient en outre aux réfugiés de prendre un nouveau départ, ou mieux encore, de ne pas obliger davantage de personnes à quitter leur maison :

La réinstallation : c'est un mécanisme de solidarité avec les pays en développement – qui accueillent la majorité des réfugié-e-s dans le monde – qui vise à offrir une solution durable aux personnes déplacées. Pour l'UNHCR, la réinstallation « consiste à transférer des réfugié-e-s d'un pays d'asile à un autre Etat qui a accepté de les admettre et de leur accorder une résidence permanente ». Ce mécanisme permettrait aux pays riches d'accorder l'asile à des personnes réfugiées au Liban ou en Jordanie, par exemple, deux pays dont le nombre de réfugié-e-s dépasse de loin leur capacité d'accueil. La réinstallation offrirait en outre aux réfugié-e-s la possibilité de s'installer définitivement dans un pays pour se reconstruire loin de l'horreur et de la misère.



Les récoltes de Lucas Alanda, agriculteur guatémaltèque, sont affectées par la sécheresse. Depuis 2015, il bénéficie d'un programme d'Oxfam qui lui a permis d'améliorer la quantité et la diversité ses récoltes, ainsi que ses conditions de vie.

© Pablo Tosco / Oxfam

La relocalisation : très similaire à la réinstallation, elle consiste à transférer des réfugiés d'un Etat membre de l'Union européenne vers un autre. L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil dans les pays frontaliers confrontés à des arrivées de réfugiés, comme c'est le cas de la Grèce ou de l'Italie. Depuis quelques années, les Etats membres ont pris des engagements en matière de relocalisation des réfugiés. Pourtant, d'après les données officielles de la Commission européenne, ces engagements sont loin d'avoir été tenus.

• **Lutter contre les changements climatiques :**

L'objectif est que les communautés les plus vulnérables disposent des ressources nécessaires pour s'adapter aux variations du climat. Relever ce défi planétaire exige une mobilisation accrue de financement. Il s'agit de tenter de réduire les émissions à l'origine de catastrophes naturelles. Les changements climatiques sont déjà à l'origine de millions de déplacements forcés dans le monde¹⁵, particulièrement dans les régions tropicales mais ils affectent déjà toutes les régions du monde. Les conséquences du changement climatique risquent de s'aggraver, même en France, où des millions de personnes habitent des côtes menacées de disparition dans les prochains décennies¹⁶. Des estimations à long terme annoncent des millions de nouveaux déplacements chaque année si les conditions continuent de s'aggraver. Les catastrophes naturelles sont, chaque année, plus fortes, plus récurrentes et se produisent dans des zones auparavant épargnées.

• **Lutter contre la pauvreté :**

La pauvreté ne figure pas parmi les raisons permettant de demander l'asile. C'est pourtant une raison qui pousse des personnes dans la quête d'un avenir meilleur et à s'exposer à des situations qui les placent dans une plus forte vulnérabilité. Mais la migration est une forme de résilience, d'adaptation de développement, et à ce titre qui doit aussi être considéré comme un atout pour nos sociétés. Pour résoudre la crise de l'accueil des réfugié-e-s, il est impératif que les pays se munissent d'une feuille de route qui prévoit que l'aide publique au développement soit en accord avec les engagements pris en matière de lutte contre l'extrême pauvreté, sans conditionnement à des investissements dans la sécurité ou les contrôles migratoires.

• **Mettre fin à l'externalisation des frontières :**

L'UE finance des pays tiers, qui souvent traversent déjà des situations de crise internes, pour qu'ils arrêtent les migrant-e-s et demandeurs d'asile à leurs frontières. L'objectif de ces accords est d'empêcher que de nouvelles personnes rejoignent l'Europe.

Jusqu'à présent, ces accords ont eu des effets extrêmement négatifs sur la situation des migrant-e-s et demandeur-euse-s d'asile. Ils laissent ces dernier-e-s dans des situations d'extrême vulnérabilité, exposé-e-s aux réseaux de trafic d'êtres humains, les poussant vers des voies encore plus risquées.

¹⁵ IDMC, *Rapport mondial sur les déplacements internes*

¹⁶ Groupe d'experts GIEC : *la montée des eaux*

Dans le cas de la Lybie, un pays en situation de guerre, les violations de droits humains se multiplient. Elles ont des impacts désastreux sur les personnes, comme en témoignent de nombreuses organisations, y compris les Nations Unies et Oxfam¹⁷.

L'Union Européenne et certains de ses pays membres ont ainsi signés des accords avec la Turquie, la Lybie ou le Niger.

Certains accords promettent aux pays du sud des financements internationaux en échange de contrôles aux frontières. C'est le cas notamment du « *Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées* » (un fond de 3,9 milliard d'euros depuis 2015) lancé à La Valette pour financer les politiques de contrôle migratoire, les rapatriements et la création de pôles pour faciliter l'identification des personnes et accélérer leur retour.

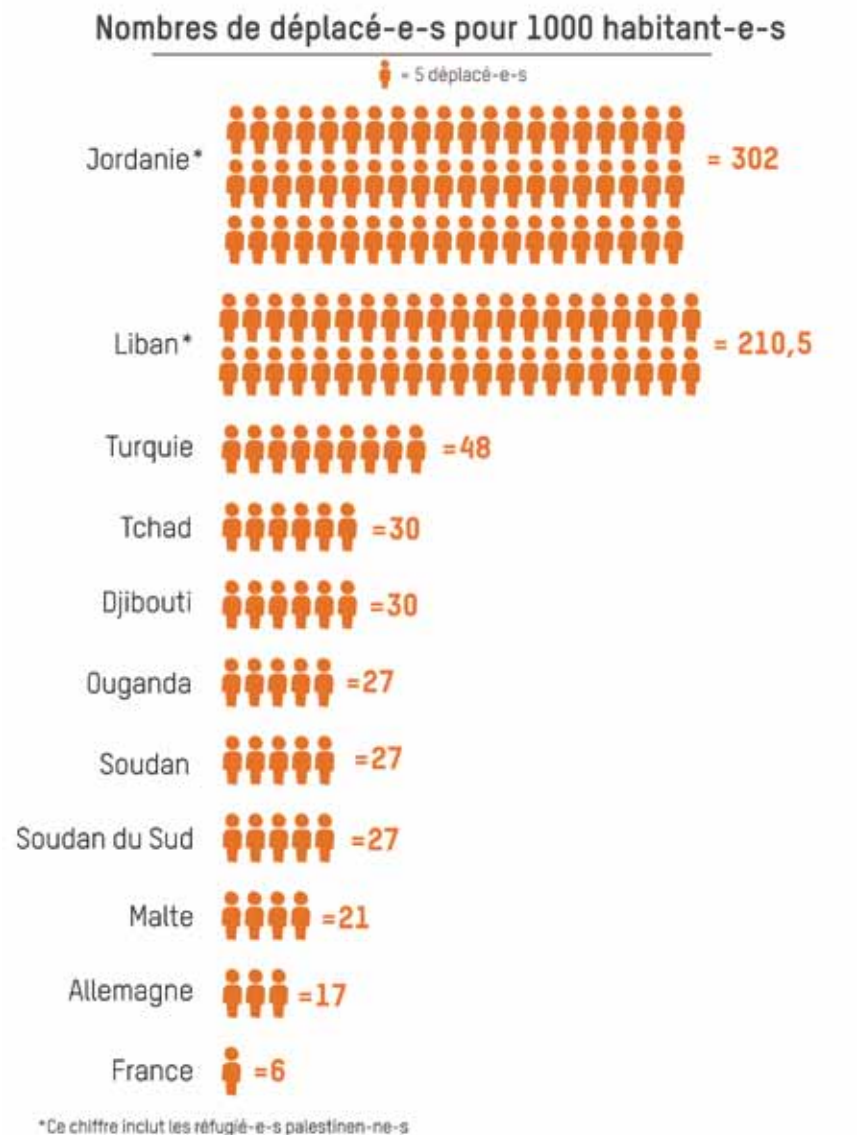
Ce fond a fait l'objet de nombreuses controverses. Notre *étude* des projets qu'il finance révèle que les dépenses au titre de l'Aide publique au développement (APD) sont de plus en plus liées à la volonté de l'UE de juguler la migration irrégulière et de conclure des accords avec les pays africains sur la question du retour de leurs ressortissant-e-s. On constate en effet un lien direct entre, d'une part, la conception et l'adoption des projets et, d'autre part, le dialogue politique entre l'UE et les pays africains sur les questions migratoires. Dans plusieurs pays comme l'Éthiopie, le Niger, la Gambie et le Maroc, l'approbation des projets de développement est ainsi très corrélée à l'avancée des négociations sur les accords de retour et de réadmission. Mais l'aide à ces pays, doit rester surtout et avant tout ce qu'il est, aide au développement.

Face à ces pratiques et ces blocages aux frontières, les migrant-e-s, demandeur-se-s et réfugié-e-s n'ont d'autre choix que d'emprunter des routes plus dangereuses pour pouvoir poursuivre leur voie vers la sécurité, quand ils ne sont pas confinés dans des camps de réfugié-e-s ou des centres de détention dont ils ne peuvent sortir, même quand ils se trouvent en situation d'extrême vulnérabilité.

4. « Si d'autres pays les accueillent déjà, nous n'avons pas besoin d'en faire autant ! »

De nombreux pays accueillent effectivement des réfugié-e-s. Mais ceux qui accueillent le plus ne sont probablement pas ceux auxquels pensent les personnes qui tiennent ce genre de propos.

D'après les chiffres du HCR¹⁸, le Liban à lui seul accueille environ 1 million de réfugié-e-s syrien-ne-s (1,5 millions si on prend en compte les estimations de réfugié-e-s qui ne sont pas enregistrés), en plus de presque 500 000 palestiniens, pour une population totale de 6,5 millions d'habitants. En d'autres termes, environ 1 personne sur 4 au Liban est une personne réfugiée.



¹⁸ UNHCR, *Syria Regional Refugee Response*

Par ailleurs, l'accord européen d'externalisation des frontières, conclu en mars 2016 avec la Turquie, a fait de cette dernière le premier pays d'accueil au niveau mondial : 3,6 millions de réfugiés y vivent. L'Éthiopie est quant à elle le pays qui accueille le plus de réfugié-e-s par rapport à ses capacités économiques.

Les droits des réfugié-e-s sont protégés par de nombreux accords internationaux, comme la Déclaration universelle des Droits de l'homme, le droit international humanitaire ou encore la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Pour défendre ces droits dans une crise comme celle-ci, **la communauté internationale devrait prendre des engagements en fonction des capacités de chaque pays à accueillir des réfugié-e-s**. Or à ce jour, le nombre de réfugié-e-s accueillis par un pays ne dépend pas de ses capacités économiques, ni de ses infrastructures ou de ses services sociaux mais de son bon vouloir politique ou des personnes qui arrivent sur son sol. De fait, près de 80% des réfugié-e-s à travers le monde sont actuellement pris en charge par des pays en développement.

80% des réfugié-e-s à travers le monde sont actuellement pris-es en charge par des pays en développement.

La Convention relative au statut des réfugiés a été signée en 1951 à Genève. En 1967, le Protocole relatif au statut des réfugiés a permis d'étendre ces droits à toute personne sans distinction de nationalité, de race, de religion ou d'orientation politique. Ratifié par 147 pays, le Protocole défend aux Etats parties de refouler ou d'expulser un-e réfugié-e vers son pays d'origine dans les cas où un tel retour mettrait sa vie en danger.

5. « Si les gouvernements européens n'en font pas plus, c'est parce qu'ils ne peuvent rien faire de plus »



Un navire irlandais vient au secours de réfugiés dans le sud de la méditerranée. (2015, Opération Triton, Frontex)
© Irish Defence Forces

Et pourtant... Depuis 2015, au sein des institutions européennes, les politiques migratoires sont au cœur de très nombreux débats et discussions. Ainsi, les Etats européens :

- ont alloué des fonds prévus pour le développement à la gouvernance des flux migratoires en Afrique (plus d'1 milliard d'euros du Fond Fiduciaire européen, d'un montant total de presque 4 milliards¹⁹), c'est-à-dire au contrôle des migrations ;
- ont multiplié le nombre d'accords passés avec des pays voisins et tiers, allouant encore plus de fonds pour réduire la migration vers l'Europe ; par exemple, le Fond UE-Turquie a déjà consacré à ce but 3,2 milliards d'euros, sur un total de 4,7 milliards d'euros²⁰ ;
- ont fait construire des camps dans les îles grecques, dits « hotspot », prévus pour faciliter l'identification et l'enregistrement des exilé-e-s, qui s'y retrouvent enfermés dans des conditions de vie très précaires (à Moria, dans l'île de Lesbos, 20 000 personnes s'entassent dans un camp prévu pour 3 000 personnes) ;
- renforcent les capacités des gardes côtes libyens pour retenir les exilé-e-s sur le sol libyen, c'est-à-dire dans un pays en grave crise, très insécurisé et où il est démontré que les réfugié-e-s et migrant-e-s souffrent des pires violations de droits humains. En même temps, ils se sentent presque incapables d'arriver à s'accorder à minima la prise en charge de quelques bateaux qui sauvent des vies dans la Méditerranée²¹ (la route de migrants la plus meurtrière du monde²²)

On peut constater des efforts politiques, diplomatiques et économiques, mais il est légitime de se demander – et plus encore en tant qu'euro-péen-e-s – dans quel but ? Après analyse des résultats et démarches, la stratégie européenne face aux enjeux migratoires est difficilement compréhensible si ce n'est pour répondre à l'objectif d'empêcher, à tout prix, l'arrivée des personnes en quête de protection aux pays européens : une stratégie de « courses d'obstacles », depuis les pays tiers lointains, passant par les pays voisins, les frontières européennes, le sauvetage en mer jusqu'au manque de coordination pour prendre en charge même les réfugié-e-s officiellement acceptés.

¹⁹ OXFAM, *Rapport sur le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique*

²⁰ COMMISSION EUROPÉENNE, *Politique européenne de voisinage*

²¹ OXFAM, *Oxfam dénonce le vote honteux du Parlement européen contre la recherche et le sauvetage*

²² Selon le Projet « *Missing Migrants* » de l'Organisation Internationale pour les Migrations des Nations Unies, la moitié des personnes qui perdent la vie pendant leur route migratoire dans le monde, le font dans les eaux de la Méditerranée : presque 20 000 depuis 2014.

6. « La France traverse déjà une situation socioéconomique difficile, elle n'a pas les moyens d'aider les ressortissant-e-s étranger-e-s »

Au cours de ces dernières années, cet argument a souvent été utilisé pour justifier le non-respect des engagements pris par la France en matière d'accueil de réfugié-e-s. Pourtant, des fonds à disposition ont pu être alloués au contrôle et à la restriction des migrations ; c'est donc que des ressources financières considérables ont été investies pour trouver une réponse *politique* à la question, et dans le but d'endiguer massivement l'arrivée des exilé-e-s sur le continent européen.

Nous avons également souligné le fait que 80% des réfugié-e-s à travers le monde sont actuellement pris en charge par des pays en développement. Les réfugiés représentent moins de 0,2 % de la population de l'UE, alors que pour le Liban par exemple, ce pourcentage dépasse 20%. Les charges financières pour accueillir des réfugié-e-s dans un pays comme le Liban sont donc beaucoup plus significatives – par rapport aux revenus de ce pays – que pour la France.

Par ailleurs, de nombreuses études ont souligné l'impact positif des réfugié-e-s – et de la migration, plus globalement – sur l'économie des pays européens. Selon une de ces études – réalisée par des économistes français en 2018²³ – et qui s'intéresse à l'impact économique des flux migratoires sur 15 pays européens de 1985 à 2015 : à la suite d'une augmentation de flux de migrant-e-s et des réfugié-e-s à une date donnée, il s'avère que le PIB par habitant croît de façon significative pendant quatre ans, tandis que le taux de chômage baisse.

Cette étude constate également que l'impact économique des demandeurs d'asile – étant donné le peu de marge de manoeuvre dont ils disposent dans l'attente des organismes accordant l'asile – est bien plus faible. En revanche, si les demandeurs d'asile ne rapportent pas de croissances significatives à l'économie, selon cette étude, il n'y a aucune preuve statistique qui indiquerait une dégradation des conditions économiques des pays d'Europe de l'Ouest, suite à la multiplication des demandes d'asile.

Plus globalement, la décision d'accueillir des exilé-e-s ne doit pas relever d'une stricte analyse des avantages économiques, mais des responsabilités des Etats dans le cadre des conventions internationales, comme la Convention de Genève de 1951. Il s'agit donc pour les Etats, d'une question de respect du droit et des engagements internationaux, et soutenir les personnes en quête de protection.

Aujourd'hui, l'obstacle majeur pour accueillir des réfugié-e-s en France, ne réside pas dans la situation socioéconomique, mais le manque de la volonté politique.

²³ SCIENCE ADVANCES, *Les indices macroéconomiques suggèrent que les demandeurs d'asile ne sont pas un "fardeau" pour les pays d'Europe de l'Ouest*

7. « D'accord, mais moi, je ne peux rien y faire »

Sara Majeed a 24 ans. En 2015, elle s'est engagée en tant que bénévole pour Oxfam. Désormais elle travaille à sensibiliser les communautés d'Alep sur les épidémies et les questions de santé.
© Islam Mardini / Oxfam

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, chacun de nous peut agir à son niveau pour garantir aux réfugié-e-s des conditions de vie plus justes et plus dignes. Cela peut sembler bien peu de choses, mais en fin de compte pour reprendre la citation de l'écrivain uruguayen : « beaucoup de petites gens, en de petits endroits, faisant de petites choses, peuvent changer le monde » (Galeano).



Voici quelques idées d'actions à taille humaine pour aider les réfugiés :

- **Collaborer avec des ONG qui travaillent avec les personnes déplacées :** de nombreuses organisations œuvrent sans relâche pour améliorer la qualité de vie et défendre les droits des personnes contraintes à l'exil. Certaines de ces organisations s'appuient sur l'aide de bénévoles et proposent des programmes auxquels on peut contribuer en donnant de son temps, y compris en France. La plupart de ces organisations nécessitent des financements pour poursuivre leur action : en donnant ponctuellement ou en effectuant des dons réguliers en tant que membre, chaque personne peut contribuer à la pérennité de l'organisation.

Voici quelques exemples d'actions menées par des organisations de la société civile auprès des réfugié-e-s :

- **Sauvetage en mer et accompagnement sur le chemin de l'exil :** mise à disposition d'abris, d'articles de première nécessité, d'eau et d'installations sanitaires et informations aux réfugié-e-s pour leur offrir la meilleure protection possible pendant leur périple.
- **Améliorer les conditions de vie :** des réfugié-e-s et migrant-e-s qui transitent par les camps dans l'attente de pouvoir reprendre la route, en leur proposant des activités de loisirs, une formation ou un emploi au sein de la communauté, etc

-
- **Accueil et intégration** des réfugié-e-s lorsque ceux-ci parviennent enfin à destination pour leur permettre de mieux se reconstruire dans leur nouvel environnement.
 - **Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils respectent les engagements envers tous** : comme pour d'autres situations d'injustice ou d'inégalité, nous devons faire pression sur les gouvernements pour donner une issue favorable au sort des réfugié-e-s et migrant-e-s. La résolution des conflits et des contextes particuliers à l'origine des déplacements forcés exigent des gouvernements une solution adéquate et responsable. Chacun-e peut témoigner de son soutien aux réfugiés et demandeurs d'asile en signant toute pétition qui exige des gouvernements européens qu'ils accueillent les demandeurs d'asile et réfugié-e-s en fonction de leur capacités et engagements internationaux. Plus généralement, on peut militer en faveur d'une augmentation de l'aide humanitaire à destination des personnes déplacées dans d'autres régions du monde, pour que tous jouissent des mêmes opportunités et droits.
 - **Informer et sensibiliser** : plus le temps passe, plus la visibilité du sort des réfugié-e-s dans les médias diminue. La situation se banalise progressivement et de moins en moins de personnes rappellent qu'aucune solution n'a encore été apportée au problème. Aussi, il est important que chacune de nous utilise les moyens dont il dispose pour continuer à sensibiliser son entourage à la question : en discutant avec sa famille et ses amis, en répondant aux idées reçues comme celles présentées ici ou en publiant du contenu sur les réseaux sociaux.

Être réfugié-e-s en temps de covid-19

Que ce soit durant leur parcours migratoire, dans les camps de réfugié-e-s ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les personnes forcées de se déplacer font aujourd'hui face à l'épidémie du Covid-19, les plaçant dans une situation encore plus difficile et les rendant davantage vulnérables. L'épidémie est désormais présente dans toutes les régions du monde, et peut devenir une vraie catastrophe dans les pays qui n'ont pas de ressources nécessaires, encore plus là où les personnes vivent déjà dans des contextes de crise humanitaire.

Du confinement aux mesures de distanciation sociale, nous apprenons tous les jours comment faire face à l'épidémie de Covid-19, mais comment respecter le confinement et les mesures d'hygiène quand, dans la promiscuité et l'insalubrité des camps de réfugiés, jusqu'à 250 personnes se partagent un même point d'eau et quand elles disposent, dans nombreux cas, de moins de 3,5 m² d'espace de vie.

Le camp de Moria, sur l'île grecque de Lesbos, a été construit pour accueillir 3 000 personnes ; il en accueille aujourd'hui près de 20 000. Jusqu'à 160 personnes utilisent les mêmes toilettes et on compte plus de 500 personnes par douche. Dans certaines parties du camp, 325 personnes se partagent un même point d'eau et n'ont pas accès à du savon. Il arrive que 15 à 20 personnes vivent dans un même conteneur maritime, installé pour servir d'abri, dans des tentes ou des abris de fortune.

Interrogeons-nous encore : Comment supporter le confinement dans le quotidien exigüé d'un pays déjà confiné ? C'est le cas de la Bande de Gaza, où des dizaines et dizaines de cas de coronavirus sont déjà confirmés. Dans ce petit pays du Proche-Orient, la densité de population est supérieure à 5 000 personnes au km² et on compte moins de 70 lits en soins intensifs pour une population de deux millions d'habitant-e-s.

Jwan Ghazal (pseudonyme), palestinien à Gaza, travailleur humanitaire à Gaza et père de quatre enfants témoigne : « Il est difficile d'imaginer qu'une partie du monde est actuellement confinée. Il s'agit d'un infime aperçu de la punition collective imposée aux Gazaouis depuis des années. L'espace d'un temps, le monde entier découvre le sentiment d'être prisonnier. De voir ses possibilités limitées. D'être un Palestinien à Gaza. »

Pour les personnes déplacées, le Covid est une menace supplémentaire, qui pèse sur leurs épaules et s'ajoutent aux conflits, aux guerres, aux cyclones et sécheresses, à la persécution due à la religion, à l'ethnie, à l'extrême pauvreté et aux menaces du parcours migratoire : les menaces des passeurs et de la traite des êtres humains, la menace de violences basées sur le genre pour les femmes et filles seules sur les routes, la menace de violence et d'exploitation pour les enfants qui ont perdu leur famille et errent seul-e-s, la menace des maladies, de



Vue aérienne d'un campement de fortune à côté du camp Moria sur l'île grecque de Lesbos.
© Giorgos Moutafis / Oxfam

la sécurité, du manque d'hygiène et d'un accès à la santé. Dans ce contexte, le Covid 19 est une menace meurtrière. L'épidémie ne peut rappeler la situation dramatique des réfugié-e-s, des personnes qui n'ont eu d'autre choix que de fuir : ce sont les personnes les plus vulnérables du monde face à l'épidémie.

L'aide apportée par Oxfam aux personnes vulnérables en situation de crise

Amina, 29 ans, promeut les gestes barrière dans le camp de réfugié de Imvepi, au Uganda. (01 Juin 2017)



Oxfam est une organisation humanitaire internationale qui intervient auprès de millions de personnes dans le monde pour leur apporter une aide vitale et protéger leurs droits fondamentaux.

Oxfam intervient auprès de réfugié-e-s, de demandeur-se-s d'asile et de migrant-e-s le long des grands axes de migration dans le monde, dans les pays d'origine des migrant-e-s et demandeur-se-s d'asile comme en République centrafricaine, la Syrie ou la République Démocratique du Congo ; dans les pays dit de transition, comme le Niger ou encore dans les pays d'accueil comme le Liban ou la Grèce. **Nous agissons là où les droits humains sont en crise.**

Pendant leur déplacement, notre accompagnement prend des formes multiples :

- Installation de points d'eau, de latrines et de douches à la frontière, là où les exilé-e-s doivent s'enregistrer et parfois attendre des journées entières.
- Distribution d'articles d'hygiène (sous-vêtements, chaussettes, savons, etc.) aux réfugié-e-s qui sont sur la route et n'ont ni le temps, ni les moyens de se laver ou de se changer.
- Information sur les lois et coutumes locales et les risques auxquels les réfugié-e-s sont susceptibles d'être confronté-e-s durant leur voyage.

Nous accompagnons aussi les réfugié-e-s dans les camps en Europe. C'est le cas sur l'**île de Lesbos**, où nous venons en aide à ceux et celles qui ont traversé la Méditerranée au péril de leur vie. Oxfam est présent dans les camps de Moria, où nous venons en aide aux réfugié-e-s des camps de l'Épire, une région où l'aide humanitaire est rare. En **Sicile**, une unité mobile d'Oxfam accompagne les migrant-e-s sans abri refoulé-e-s du système d'accueil italien. En **Toscane**, nous facilitons l'accès à des logements d'accueil et formons les migrant-e-s pour favoriser leur intégration. Nous sommes aussi présents dans des camps en **Jordanie** ou encore au **Liban**, qui figurent parmi les pays dans lesquelles les conditions d'accueil et de vie sont les plus difficiles.

Dans les camps, notre action se concentre sur différents aspects :

- Distribution d'eau potable et d'articles d'hygiène aux nouveaux arrivants.
- Distribution de bons alimentaires pour des rations complètes de féculents, de protéines, de légumes et de pain, dont la valeur nutritionnelle doit être conforme aux normes internationales. Les repas sont distribués dans du papier biodégradable afin de réduire l'impact environnemental.
- Construction de canalisations d'eau, de douches et de WC dans les camps et les foyers d'accueil de réfugiés.
- Information aux familles sur leurs droits et l'accès aux services de santé et d'assistance juridique et d'accompagnement.

Nous ne nous contentons pas de répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés mais recherchons aussi des solutions de fond. Nous diffusons des informations pour sensibiliser le public aux causes sous-jacentes de la crise des politiques migratoires et les raisons des migrations et **nous exigeons des solutions durables de la part des gouvernements.**

Face à la pandémie de Covid-19, Oxfam redouble d'efforts pour venir en soutien aux personnes déplacées

Face à l'épidémie de Covid -19, le constat est clair et le risque humanitaire réel : la moitié de la planète n'a pas accès à des services de santé de base. Cette épidémie peut devenir une vraie catastrophe pour les personnes déjà en besoin de soutien humanitaire ou confinées dans des camps de réfugiés.

L'expertise et l'expérience d'Oxfam contre la propagation d'épidémies nous ont appris une chose : il est essentiel de s'assurer que les populations aient accès à de l'eau potable, à des toilettes, à des systèmes d'assainissement, des équipements et des produits d'hygiène. Il est essentiel que les populations aient accès à une information claire et à des conseils d'hygiène dans leur langue.

[VIDEO : Témoignage de Moury, chargée de promotion de Santé Publique, depuis le camp Cox's Bazar, au Bangladesh.](#)



Sur le terrain, nos équipes intensifient leurs efforts dans la mesure des possibilités pour soutenir les populations les plus à risque, là où c'est nécessaire, et là où notre expertise peut faire la différence.

Face à la pandémie actuelle, plus que jamais, la solidarité est essentielle.



OXFAM

France

WWW.OXFAMFRANCE.ORG

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

